



RéCAPituLons

Commission Administrative Paritaire du 13 novembre 2012
Trésorerie Générale pour l'Etranger et Trésoreries auprès des Ambassades

Liste d'aptitude 2013 de C en B

13 novembre 2013

En préambule vos élus Cgt Finances Publiques ont déclaré :

Dans leur immense majorité, les collègues fournissent un travail de très grande qualité et s'y impliquent fortement. Ils et elles sont en droit d'en attendre une reconnaissance en termes de déroulement de carrière.

Sur le fond, la CGT considère que la carrière doit être linéaire à l'intérieur d'un corps et le passage d'un corps à un autre automatique dès que les conditions statutaires requises sont remplies. Nous en sommes très loin.

Sur liste d'aptitude, il y a peu de promus. Il y a donc une forte sélection et cette sélection est, in fine, le fait discrétionnaire de la direction.

Celui ci est pourtant primordial compte tenu des modalités d'organisation des travaux décidées par la direction générale.

Rappelons en effet que le directeur local est tenu de proposer au projet une liste d'agents classés « excellent » inférieure en nombre aux potentialités qui lui sont offertes, et ce afin de laisser la place au dialogue social pour proposer un nombre d'agents légèrement supérieur.

Cette inconnue quant au nombre de potentialités ne permet donc pas de déterminer quelle est la limite à appliquer : il y a ainsi un risque de ne pas proposer suffisamment d'agents au regard des potentialités offertes au détriment des agents de la direction concernée.

Inversement, on pourrait voir un très grand nombre d'agents être proposés au risque de préempter les travaux des années ultérieures.

La CGT Finances Publiques a condamné cette modalité de sélection porteuse de dérives clientélistes et qui vise à transformer les élus en « jury d'aptitude ». Ce dysfonctionnement vient renforcer notre analyse de l'inadaptation de la liste d'aptitude comme mode de sélection.

Compte rendu de CAPL

Commission Administrative Paritaire Locale n° 2 de la TGE et TAF

Examen de la Liste d'Aptitude pour 2013

L'administration n'a transmis qu'en début de séance le volume de promotions attendue pour l'année 2013, soit un nombre de 10 agents maximum.

Elle a aussi précisé avoir constaté dans les années antérieures, une disparité entre les promotions des agents des TAF et des agents de la TGE.

En effet, il semblerait que les agents de la TGE aient obtenu un taux de promotion supérieur à celui des agents des TAF. Cette situation s'explique par le fort taux de postulants des agents de la TGE par rapport aux agents des TAF.

Le retour au 31/08/2013 des agents des TAF non renouvelés a fortement impacté le volume des postulants pour l'année 2013 !

Aussi, l'administration a souhaité rétablir un équilibre en proposant en catégorie « excellent » un nombre considérablement supérieur d'agents des TAF.

Les représentants de la CGT Finances Publiques défendent la qualité des dossiers quelque soit leur affectation et espèrent que le critère de retour en métropole n'a pas été déterminant dans la sélection des futurs promus.

Le vote :

Il a été procédé à un vote d'ensemble pour chacune des listes présentées (excellents, très bons, à revoir).

Conformément à nos principes, nous avons voté contre les listes « Très bons et à revoir » soumises à la CAPL et par abstention sur la liste des « excellents ».

En effet, notre vote ne portait évidemment pas sur la qualité des candidatures. La liste des candidatures « excellentes », laissant de côté la majorité des collègues, est à notre sens parfaitement incomplète, et voter pour les candidatures « à revoir », c'est à dire en clair écartées, était pour nous inconcevable.

Nous souhaitons privilégier la sélection par voie de concours professionnel comme mentionné dans notre déclaration liminaire.

Rappel :

La CAP locale n'émet qu'un avis, la décision d'inscription définitive sur la liste d'aptitude relève de la CAP nationale qui se tiendra au printemps 2013.

N'hésitez pas à nous contacter

Vos représentant-es CGT lors de cette CAP :

Yohann Duval – Titulaire (02 40 16.15.81)

Sonia Peneau - Suppléante (02 40 16.17.61)

Béatrice Chiron-Saïch – Experte (02 40 16 17 60)

Contacter la CGT ▶ Cgt Finances Publiques, 2 rue du Général Margueritte 44000 Nantes
▶ Tél & Fax : 02 40 74 06 81 – Internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/44/>
▶ Courriel : cgt.dr44@dgfip.finances.gouv.fr